

Réunion du Conseil Municipal
Du 19 juin 2017 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 juin 2017 à la Mairie sur convocation en date du 12/06/2017 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. SALAGNAD, M. PATAUD, M. GARREAU, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme RIVAUD.

Procurations : Mme CHAULET à Mme MORANGE
Mme LAURENT à Mme DEXET
Mme ILAHA-ITEMA à M. PATAUD

Ouverture de la séance à 20h30.
M. VARACHAUD est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 12/04/2017. Le PV de séance est approuvé par 13 voix et 2 abstentions (MM. PATAUD et GARREAU absents lors de la séance).

Dossier 1 : Aménagement Station d'essence : Choix des entreprises

M. BLOND présente le tableau récapitulatif des offres établi par ABEA. Beaucoup de lots semblent au-dessus de l'estimation d'ABEA datant de février 2017. En l'absence de l'analyse complète des offres et de l'avis de l'ATEC87 qui a la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce programme, vu les questionnements importants émis par plusieurs conseillers, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de surseoir au choix des entreprises.

Dossier 2 : Station d'essence : Appel d'offres marché de fournitures

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de lancer une consultation pour la fourniture de carburant pour la future station essence 24h/24. Il précise que les besoins annuels sont estimés à 348 m3 (306 m3 pour le gasoil et 42 m3 pour l'essence) suivant l'étude établie par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le coût prévisionnel est donc estimé à 1 400 000 HT (pour 4 ans).

La procédure de passation des marchés de fournitures d'un montant supérieur à 209 000€ est la procédure formalisée de l'appel d'offres. M. le Maire précise qu'il s'agit ici d'un appel d'offres ouvert (articles 66, 67 et 68 du décret N°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics), qui permet à tout candidat de remettre une offre. Il ajoute qu'au stade de la passation, la Commune n'est pas en mesure de connaître précisément à l'avance toutes les modalités de ses besoins (quantité, fréquence, nature), il est alors possible d'avoir recours à une procédure spécifique en deux temps :

- ❖ Phase de présélection des fournisseurs
- ❖ Phase d'attribution des marchés ou commandes

Il expose ainsi les spécificités de l'accord-cadre dont la durée ne peut excéder 4 ans, et permet de sélectionner un ou plusieurs prestataires, qui seront ultérieurement remis en concurrence lors de la survenance du besoin. Si aucun nouveau prestataire ne peut entrer dans l'accord-cadre après attribution, l'accord-cadre est un contrat conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques qui leur accorde une exclusivité unique ou partagée pour une durée déterminée et sur le fondement duquel des marchés sont ultérieurement passés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager la procédure de passation de marché public, et à recourir à un appel d'offres ouvert. Il l'autorise également à signer l'accord-cadre à intervenir pour une durée de 4 ans avec le ou les titulaires retenus par la Commission d'appel d'offres, et les marchés subséquents.

Dossier 3 : Station d'essence : Ouverture de compte pour encaissement des produits

Le Maire explique que la gestion de la future station d'essence étant communale, afin de permettre l'encaissement des produits résultant de la vente de carburant, le Comptable public demande d'autoriser expressément le Maire à ouvrir un « compte de dépôt de fonds » auprès de la DGFIP ainsi que l'autorisation à encaisser par carte bancaire.

Ce compte permettra au régisseur d'encaisser les paiements des produits de la station essence par carte bancaire, chèques bancaires, numéraire et virements bancaires.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir un compte de dépôt de fonds auprès de la DGFIP permettant d'encaisser les produits de la station essence payés par carte bancaire, et autorise le régisseur de la régie de la station essence à encaisser les chèques, le numéraire, les virements bancaires et les opérations par carte bancaire sur son compte de dépôts de fonds.

Dossier 4 : Station d'essence : Création d'une régie

Il est proposé à l'Assemblée de créer une régie de recettes auprès de la station d'essence communale. Cette régie sert à encaisser les produits suivants : vente de carburant (sans plomb 95 ; sans plomb 98 ; gasoil ; adblue) selon les modes de recouvrement suivants : carte bancaire ; chèque bancaire ; espèces ; virements bancaires.

Ces recettes sont perçues contre remise à l'utilisateur de : tickets TPE avec reçu, facture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'une régie de recettes auprès de la station d'essence.

Dossier 5 : Aménagement Ave Pasteur : Avenant n°1 Maîtrise d'œuvre

M. le Maire explique qu'il est prévu de pouvoir confier au maître d'œuvre la mission de coordinateur SPS. Cette mission entraîne une plus-value sur le marché de 2 000€ HT.

Attributaire : SARL CONSEILS ETUDES ENVIRONNEMENT 87150 CUSSAC

Marché initial du 24/06/2016 Montant : 6 840,00€ HT

Avenant N°1 Montant : **2 000,00 HT**

Nouveau montant du marché : **8 840,00€ HT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché présenté et autorise le maire à le signer.

Dossier 6 : Travaux de démolition bâtiments CHALARD : choix de l'entreprise

Le Maire indique que 2 devis ont été demandés : l'un à l'entreprise CMCTP de ST-LAURENT/GORRE d'un montant de 18 090€ HT ; l'autre à l'entreprise de M. Nicolas CHAMOULAUD de GORRE d'un montant de 15 420€ HT. M. le Maire dit qu'il n'y a pas de date retenue pour la démolition car il faut attendre l'accord du permis de démolir. Il précise que s'il n'y a pas d'obligation d'aménager tout de suite après démolition, cela pourrait se faire rapidement. M. SALAGNAD dit que justement les travaux d'aménagement de l'Avenue Pasteur s'arrêtent juste avant ces bâtiments. M. PATAUD remarque qu'il y a un apport de 15 m³ de terre végétale prévu après nivellement et qu'il ne faudrait pas devoir l'enlever après suivant l'aménagement futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la démolition de ces bâtiments à l'entreprise de M. CHAMOULAUD, moins disante.

Dossier 7 : Vente du terrain 12 Ave Pasteur

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. et Mme de KNUYT qui proposent d'acquérir le terrain communal situé au 12 Ave Pasteur d'une surface d'environ 1057 m² pour la somme de 15 000€. Une précédente délibération du 11/02/2013 a fixé le prix de vente de ce terrain à 20€/m². La proposition de M. et Mme KNUYT est inférieure mais est la seule proposition d'achat depuis 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre ce terrain à M. et Mme DE KNUYT pour la somme de 15000€.

Dossier 8 : Subvention Fédération des Œuvres Laïques

M. le Maire explique que les bourses départementales pour les séjours organisés par la Fédération des Œuvres Laïques au Centre de Meschers sont soumises à la participation financière de la Commune de résidence des familles des enfants concernés. La Commune n'est pas sollicitée chaque année. La participation actuelle est de 35€/enfant. M. le Maire propose de reconduire cette somme pour 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit pour 2017 la participation de 35€ pour les enfants de la Commune participant au séjour au centre de Meschers.

Dossier 9 : Décision modificative N°1 budget principal

M. le Maire rappelle les délibérations de la séance précédente du 12/04/2017 relatives à l'amortissement des frais d'études et des subventions d'équipement. Pour 2017 cela entraîne une décision modificative :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	7 077,00		
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	7 077,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		7 077,00		7 077,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		7 077,00		7 077,00
Virement de la section de fonctionnement	021	7 077,00		
Frais d'études			28031	1 832,00
Biens mobiliers, matériel et études			28041511	245,00
Bâtiments et installations			28041622	5 000,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		7 077,00		7 077,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Dossier 10 : Personnel : recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents indisponibles

A la demande de la trésorerie, Le Maire propose de prendre une délibération générale l'autorisant à recruter des agents non titulaires en remplacement des titulaires ou non titulaires indisponibles pour différentes raisons : congé de maladie, de grave ou de longue maladie, de longue durée, maternité, ... etc. Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent remplacé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à procéder à des recrutements d'agents non titulaires pour le remplacement des agents ou non titulaires indisponibles.

Dossier 11 : Personnel : recrutement d'agents non titulaires pour accroissement saisonnier ou temporaire d'activité

De même, afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, le Maire propose de prendre une délibération générale l'autorisant à créer dans la limite des crédits prévus à cet effet des emplois non permanents comme proposé ci-après :

- Adjoints du patrimoine (nombre maxi 3/an) fonctions : expositions culturelles
- Adjoint technique (nombre 1/an) fonction : tonte
- Adjoint technique TNC (nombre maxi 2/an) fonctions : service des repas au restaurant scolaire

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à recruter des agents sur les emplois non permanents tel que décrit ci-dessus.

M. le Maire présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations au cours du 2^{ème} trimestre 2017.

Période	N°	Date	N° Délégation	OBJET	décision	Avant
2 ^e T 2017	3	02/03/2017	12	renouvellement convention fourrière SPA	0,60€/hab	0,60€/hab
	4	02/03/2017	8	renouvellement convention d'assistance juridique	1300€ HT	1300€ HT
	5	09/03/2017	1	maîtrise d'œuvre prog sanitaires école	9500€ HT	
	6	23/03/2017	12	renouvellement adhésion Ciné Plus	0,6858/hab	0,6824/hab

Fin de la séance à 22h.